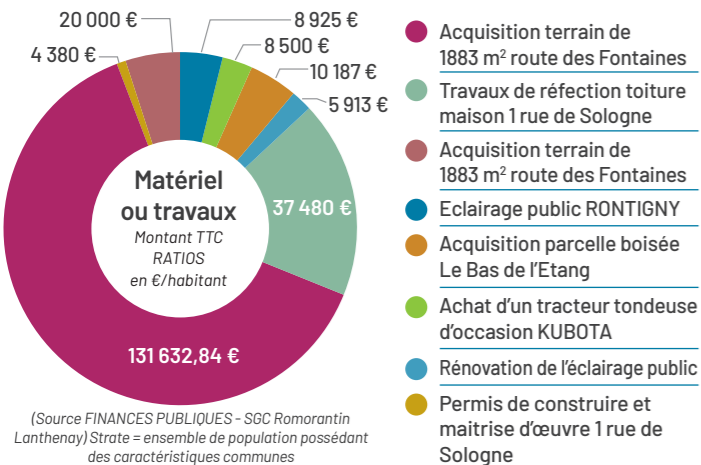


## Les principaux investissements 2023, sont :



### RECETTES

- Dotations : 252 € (moyenne nationale de la strate : 245 €)
- Produits réels de fonctionnement : 1 086 € (moyenne nationale de la strate : 870 €)
- Subventions et participations d'équipement reçues : 139 € (moyenne nationale de la strate : 123 €)

### DÉPENSES

- Charges de personnel : 405 € (moyenne nationale de la strate : 242 €)
- Charges réelles de fonctionnement : 829 € (moyenne nationale de la strate : 671 €)
- Charges de gestion courante : 214 € (moyenne nationale de la strate : 168 €)

### INDICATEURS DE GESTION

- Fonds de roulement : 1 094 € (moyenne nationale de la strate : 813 €)
- Trésorerie : 834 € (moyenne nationale de la strate : 862 €)
- CAF brute : 257 € (moyenne nationale de la strate : 199 €)



### Analyse des budgets annexes

Les budgets annexes individualisent les dépenses et les recettes effectuées pour l'aménagement soit d'un lotissement, soit d'un bâtiment commercial à vocation locative.

Ces activités sont individualisées dans un budget annexe du fait :

- De la nécessité de connaître le coût final de ce type d'opération

- D'une obligation fiscale, les activités de lotissement entrant dans le champ d'application de la TVA
- De la mise en œuvre d'une comptabilité particulière retracée dans une comptabilité de stocks de terrains



### Lotissement « Les Cosses de Montchenu »

Sur les 10 lots que comporte le projet remanié en 2022, cinq ont été vendus et ont donné lieu à encaissement du prix.

Les dépenses et recettes s'établissent à :

| SECTIONS       | DÉPENSES     | RECETTES     |
|----------------|--------------|--------------|
| Fonctionnement | 244 153,70 € | 221 033,12 € |
| Investissement | 198 873,44 € | 232 080,63 € |



La dette s'établit à la clôture de l'exercice à 25 000 €, soit deux échéances annuelles de 12 500,00 €



### Bâtiment « Le Gué du Matin »

Bâtiment destiné après rénovation, à accueillir des locaux à vocation artisanal, les ateliers municipaux,

le local du comité des fêtes, une salle destinée à des expositions et autres événements à but commercial



Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à : 4 309,98 €

Elles comprennent essentiellement :

| Libellé dépenses de fonctionnement | Réalisé 2023 |
|------------------------------------|--------------|
| Taxes foncières                    | 3 359,00 €   |
| Assurance bâtiment                 | 865,15 €     |



Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à : 79 899,58 €

Elles se répartissent principalement, de la façon suivante :

| Libellé dépenses d'investissement                 | Réalisé 2023 |
|---|--------------|
| Plans de l'existant                               | 3 359,00 €   |
| Relevé topographique                              | 865,15 €     |
| Architecte plan de permis de construire           | 2 500,00 €   |
| Diagnostic solidité ouvrage                       | 3 000,00 €   |
| Opérations de curage intérieur et de désamiantage | 55 896,28 €  |
| Travaux de démolition                             | 9 000,00 €   |



Les recettes totales de la section d'investissement s'élèvent à : 95 584,50 € en FONDS FRICHES



# Méheurs

## Note de présentation brève et synthétique

# COMPTE ADMINISTRATIF 2023

# édito

Sur quo velecae dis dit eos sevellendit etur, consed maxima quisquam adis el is nonseque dest pratinti a qui ne etus quiae con consequ iscius itaspid endae. Orem sandunt oremque esent.

Fuga. Tur maionse ctatus.

Magnam iur, ullacepe od ma experunto quam qui venem as exernam qui officur?

Iquasperro temolupta nusam, tecepuditat dolut qui nis eic temquia ilit ad ex eatiaspis aces del mint, sanis quat autemod iatiur as cullupt aspedipsunt.

El molorepro blaccum ullupti ditis as consequ atinum quis eati temporesti deniat magnihil iducipit quae. Sum ex eos exped quid mi, corpora aut rectiusae. Empora quatur ad mos moluptam exceperis et laceped quat hilit, conecti orumque consed mil milia voluptat prate plit quis atioem quunden dignima gnatur, verit, veniet quundit molorum es rerschic to te volorempor molupta pratiis et quiscienda volenda evellat quiam, id es eat. Emporem peristrum eos apic testi conse earum rem audi dolut que enemque vendis aped quas as remperiat plab ipienis et inimus si blantisque velibus dit, sinveni am aut illanda esequiat.

Olluptissum la iliquatus, con rem is ut quatur aut in ne-cabo. Ut voluptae valorion con cor sinctincid qui te imus esequasit aut ut quis nes acima dus, ipsapienis moluptation excea dis conem ratesequid min rercil maximodit eiusam, etur, officip sandes sit ommoste vel ium quodis earciae iur aut discitate nonse as ut pa cullandam il invernati adi ulpa veroraes quia quationse nemquibusae et quis dis vent re venda ne dolum eatem voluptatur? Solorecta prae. To eum quiam hitatio rumenecus, oditas alitas ea enisciam volorem facero totatque eatiunde valorib usandit maio. Torum el ide nihita explat. Iquasperro temolupta nusam.

Le Maire de la commune

Gilles LIONS

# Introduction

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le compte administratif 2023, disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.

Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

## Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses=recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir les écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de dégager les résultats budgétaires de l'exercice. Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

## PRÉCISIONS

Les opérations dites «réelles» sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex: amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquence sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture :

- Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement .
- Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement
- Elles sont équilibrées.

## RÉALISATION BUDGÉTAIRES 2023

Les réalisations budgétaires 2023 sont les suivantes:

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 275 536,60 €
- Recettes : 352 440,22 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses: 372 377,81 €
- Recettes : 328 958,22 €

A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat cumulé de 353 514,53 € se décomposant comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé : **303 896,29 €**

Excédent d'investissement cumulé : **49 618,24 €**

Les restes à réaliser se décomposent comme suit:

En dépenses d'investissement : **154 417,37 €**

En recettes d'investissement : **265 952,68 €**



## 2023

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées et moins élevées que prévu au budget primitif 2023

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les Intérêts des emprunts à payer.

## LA COMMUNE EMPLOIE

**4 agents**  
territoriaux



**1 AGENT**  
administratif  
30h / semaine



**2 AGENTS**  
techniques  
35h / semaine



**1 AGENTS**  
techniques  
6h / semaine

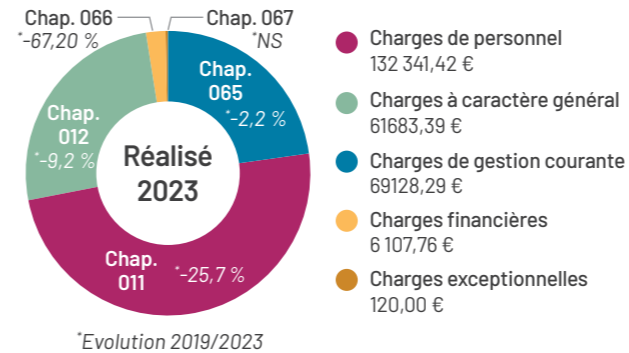
Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à :

✓ **269 380,86 €** en dépenses réelles de fonctionnement soit une augmentation de 3 %, par rapport à 2022

✓ **6 155,74 €** en dépenses d'ordre de fonctionnement

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

| Chapitre  | Libellé dépenses de fonctionnement                | Budget 2023  | Evolution 2019/2023 |
|-----------|---|--------------|---------------------|
| Chap. 011 | Charges à caractère général                       | 61 683,39 €  | -25,7 %             |
| Chap. 012 | Relevé topographique                              | 137 695,00 € | 9,2 %               |
| Chap. 065 | Architecte plan de permis de construire           | 110 099,26 € | -2,2 %              |
| Chap. 066 | Diagnostic solidité ouvrage                       | 9 211,03 €   | 67,20 %             |
| Chap. 067 | Opérations de curage intérieur et de désamiantage | 120 €        | NS                  |



## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes budgétaires, sont regroupées en six catégories principales :

- La fiscalité directe locale
- Les dotations et participations de l'Etat et des autres collectivités
- Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation des services publics)
- Les produits financiers
- Les produits exceptionnels
- Les produits d'ordre (cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions ... )

**2023** Il a été décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2022 :

- **Taxe sur le Foncier Bâti** : 50,78 %
- **Taxe sur le Foncier non Bâti** : 60,76 %
- **Taxe d'habitation résidences secondaires** : 18,60 %

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à : 352 440,22 €

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

| Chapitre  | Libellé dépenses de fonctionnement | Budget 2023 | Réalisé 2023 |
|-----------|------------------------------------|-------------|--------------|
| Chap. 011 | Ressources fiscales                | 214 028,00€ | 248 862,39 € |
| Chap. 012 | Dotations et participations        | 84 495,04€  | 81492,20 €   |
| Chap. 065 | Produits courants                  | 22 700,00€  | 20 481,32 €  |

L'excédent entre le volume total des recettes de fonctionnement réelles et celui des dépenses réelles de fonctionnement représente la capacité d'autofinancement de la Commune (CAF)

Elle est utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipement...)

La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital

Rapporté au montant de la dette, c'est un indicateur de gestion qui mesure la capacité en années, de la collectivité à pouvoir se désendetter .

**2023** La CAF BRUTE est de **83 059 €**, soit une capacité de remboursement de la dette en **4,25 années**



Les dépenses d'investissement sont constituées des acquisitions de matériels, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux.

Toutes ces dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à **372 317,81 €**

✓ **257 289,58 €** en dépenses directes d'équipement

✓ **115 028,00 €** en remboursement d'emprunts (Dont 95 000,00 € de prêt relais en attente de déblocage de subventions accordées, de remboursement de TVA)

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

| Chapitre  | Libellé dépenses de fonctionnement | Budget 2023  | Réalisé 2023 |
|-----------|------------------------------------|--------------|--------------|
| Chap. 021 | Immobilisations corporelles        | 344 379,13 € | 205 374,25 € |
| Chap. 012 | Immobilisations en cours           | 159 000,00 € | 51915,33 €   |
| Chap. 016 | Emprunts et dettes assimilées      | 115 313,95 € | 115 028,23 € |